

DÉFENSE NATIONALE—LES INSIGNES RÉGIMENTAIRES
ET LES BÉRÊTS

Question n° 502—**M. Schumacher:**

1. Le gouvernement ou le ministère de la Défense nationale ont-ils l'intention de supprimer l'attribut de régiment et le bérêt noir que portent les membres du Corps blindé royal canadien?
2. Par quoi envisage-t-on de les remplacer?
3. A-t-on mené une enquête sur les répercussions que ces mutilations de l'uniforme auraient sur le moral des intéressés?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Non. On n'a pas l'intention de supprimer les insignes régimentaires. Les unités du corps blindé peuvent porter, à leur choix, le bérêt noir ou le bérêt vert.

2. Sans objet.

3. En formulant la décision de conserver les insignes régimentaires et les autres articles qui servent à identifier l'occupation d'un militaire ou le groupe auquel il appartient, on a tenu compte des préférences des individus et des unités de campagne.

DÉFENSE NATIONALE—L'EFFECTIF MILITAIRE ET CIVIL
À GAGETOWN (N.-B.)

Question n° 512—**M. Howie:**

Le 1^{er} janvier des années 1971, 1972 et 1973, à la base de Gagetown (Nouveau-Brunswick), combien y avait-il a) de membres des forces armées et b) d'employés civils du ministère de la Défense nationale?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):

	1 ^{er} janvier 1971	1 ^{er} janvier 1972	1 ^{er} janvier 1973
a) Membres des forces armées	3,729	3,349	3,250
b) Employés civils	617	833	682

RADIO-CANADA—LA TRADUCTION SIMULTANÉE DU
DISCOURS DU TRÔNE

Question n° 513—**M. Masniuk:**

Existait-il une traduction anglaise du discours du Trône alors qu'il était prononcé en français au réseau anglais de Radio-Canada et, dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: aucune traduction n'a été donnée en raison du fait que, après la lecture des derniers discours du trône, il s'ensuivit une vive réaction du public contre la traduction simultanée. La Société reconnaît les difficultés que cela a posé à certains de ses téléspectateurs et elle étudie présentement des solutions de rechange pour l'avenir.

VALCARTIER—QUESTION RELATIVE AUX CONVENTIONS
COLLECTIVES

[Français]

Question n° 532—**M. Godin:**

L'Alliance de la Fonction publique du Canada a-t-elle signé récemment un contrat avec le Conseil du Trésor pour les employés

Questions au Feuilleton

de la Défense nationale de la Base de Valcartier, Québec et, dans l'affirmative, a) quelle est la nature de ce contrat, b) quelles sont les conditions de travail des employés, c) envisage-t-on de leur accorder une augmentation de salaire et, dans l'affirmative, quand la toucheront-ils?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Depuis le 1^{er} octobre 1972, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Conseil du Trésor ont signé trois conventions intéressant les employés de la BFC de Valcartier: a) (i) Manœuvres et Hommes de métier, signée le 31 octobre 1972 et en vigueur jusqu'au 24 novembre 1974; (ii) Chauffage, Force motrice et Opération de machines fixes, signée le 16 novembre 1972 et en vigueur jusqu'au 29 septembre 1974; (iii) Dessin et Illustrations, signée le 5 décembre 1972 et en vigueur jusqu'au 22 septembre 1974. b) Les conventions ont pour objet de maintenir des rapports harmonieux et avantageux pour tous entre l'employeur, les employés et l'Alliance, et d'énoncer certaines conditions d'emploi concernant la rémunération, les heures de travail, les avantages sociaux et les conditions générales de travail. c) Chacune de ces conventions comporte des augmentations de rémunération qui ont déjà été payées et des augmentations à venir qui seront payées quand elles seront dues.

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE—LES POSTES VACANTS

Question n° 554—**M. Latulippe:**

Combien de postes sont vacants à la Commission de la Fonction publique?

L'hon. Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me communique la réponse suivante: 148, le 25 janvier 1973.

LA RÉMUNÉRATION DE M. PLAMONDON

Question n° 556—**M. Latulippe:**

1. Au cours de l'année financière 1967-1968, le ministère des Affaires extérieures du Canada a-t-il versé à M. M. Plamondon, de Sillery (Québec) un montant d'argent en retour de services?

2. Quel a été le montant versé?

3. Quelle est la nature des services rendus?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui.

2. \$5,424.49.

3. Il a sculpté une statue de bronze du Marquis de Montcalm pour Canada House à Londres.

LE SECOND PARC NATIONAL EN Î.-P.-É.

Question n° 571—**M. Macquarrie:**

1. Quand projette-t-on d'aménager un second parc national dans l'Île-du-Prince-Édouard?

2. Où se propose-t-on de l'aménager?

3. Quelle fraction du prix d'acquisition du terrain le gouvernement assumera-t-il?

4. Quelles instances du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a-t-il faites au sujet de l'aménagement de ce parc?

5. A quelles dates a-t-on aménagé les parcs nationaux des diverses provinces?

6. Quelle est la superficie de chacun d'eux?